

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUN 2020
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 04 JUN 2020**

Le deux juin deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2020

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY.

Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION.

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – FAUCHOUX – GANDIN – HIRISSON – LE GUELLEC – PRUDOR.

Messieurs BERTRAND – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY – PETTIER – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. ENIZAN a donné procuration à MME HUET,

M. ETIENNE a donné procuration à M. GUÉRIN

M. RENAULT a donné procuration à MME LE GUELLEC.

ABSENTS : M. BRETEAU ET MME LE CALLONEC.

SECRETAIRE : MME FAUCHOUX.

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
20-86	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 12 février 2020 (M. BERTRAND ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 12 février 2020.
FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES			
20-87	MME LE MAIRE	DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la démission de Madame Claudia ROUAUX de son siège de conseillère municipale ; - INSTALLE Monsieur Michel BERTRAND en tant que conseiller municipal.

20-88	MME SEMPEY	ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'ADRESSAGE ET DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes de la convention définissant les modalités pratiques et financières des opérations de mise sous pli, - AUTORISE le Maire à procéder au versement de la dotation financière aux agents qui effectuent la mise sous pli des documents électoraux. 																												
20-89	MME SEMPEY	COVID19 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OURME	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la mise à disposition de neuf agents de la ville de Montfort-sur-Meu au profit de la Résidence Autonomie de l'Ourme pour la période de confinement, soit du 16/03/2020 au 07/05/2020 ; - AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition, celle-ci donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition. 																												
20-90	MME SEMPEY	COVID-19 : CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, tels que présentés ci-dessous : <table border="1" data-bbox="831 983 1538 1274"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>METIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 18/05 AU 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>150h sur la période</td> <td>Animateur</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 25/05 AU 31/12/2020</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent d'entretien des locaux et de restauration</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 11/05 AU 31/12/2020</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent de Surveillance de la Voie Publique</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer le contrat afférent, - PRÉVOIT les crédits au budget 2020. 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER	DU 18/05 AU 03/07/2020				5	ADJOINT D'ANIMATION	150h sur la période	Animateur	DU 25/05 AU 31/12/2020				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des locaux et de restauration	DU 11/05 AU 31/12/2020				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER																												
DU 18/05 AU 03/07/2020																															
5	ADJOINT D'ANIMATION	150h sur la période	Animateur																												
DU 25/05 AU 31/12/2020																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des locaux et de restauration																												
DU 11/05 AU 31/12/2020																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique																												
20-91	MME SEMPEY	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la suppression et la création de poste ainsi présentée : <table border="1" data-bbox="831 1561 1538 1700"> <thead> <tr> <th colspan="4">POSTE</th> </tr> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agent de maîtrise</td> <td>01/06/2020</td> <td>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</td> <td>01/06/2020</td> </tr> <tr> <td>Technicien</td> <td>01/07/2020</td> <td>Adjoint Technique</td> <td>01/07/2020</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte la modification du tableau des effectifs qui en découle ; - PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget 2020. 	POSTE				SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	Agent de maîtrise	01/06/2020	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/06/2020	Technicien	01/07/2020	Adjoint Technique	01/07/2020												
POSTE																															
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE																												
Agent de maîtrise	01/06/2020	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/06/2020																												
Technicien	01/07/2020	Adjoint Technique	01/07/2020																												
20-92	M. PERON	BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. 																												

20-93	M. PERON	BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME le Maire ne prend pas part au vote) le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
20-94	M. PERON	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 796 686.56 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget 2020.
20-95	M. PERON	BUDGET COMMUNAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°01	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative n°01 pour tenir compte des résultats définitifs affectés.
20-96	M. PERON	BUDGET COMMUNAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°02	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative n°02 et tout document y afférant.
20-97	M. PERON	ACOMPTE DE LA DOTATION 2020 A L'ECOLE NOTRE DAME	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le versement d'un 1^{er} acompte de 50 K€ à l'école Notre-Dame ; - AUTORISE désormais le Maire à valider le montant de la dotation annuelle par simple décision ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférant.
20-98	M. PERON	GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 172 017 € souscrit par Espacil Habitat auprès de la CARSAT ; - PRÉCISE que la garantie est accordée aux conditions précisées en séance ; - S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
20-99	MME LE MAIRE	CONVENTION D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE TEMPORAIRE SUR LE COMPTAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'autorisation de raccordement électrique temporaire sur le comptage de la piste d'athlétisme, dans le cadre de l'installation des forains de la Saint Nicolas, entre la ville de Montfort-sur-Meu et Montfort Communauté.

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

20-100	MME SEMPEY	COVID-19 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle, à chaque association concernée, du montant de la prestation ;- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
--------	------------	--	---

ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

20-101	M. THIRION	PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- APPROUVE le principe d'un contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement (pour le traitement et la collecte des eaux usées) sur la commune de Montfort-sur-Meu ;- APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport présenté en séance ;- AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux dispositions aux dispositions du Code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 et, aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
--------	------------	---	--

DOCUMENT SUR TABLE

20-102	M. PERON / MAIRE	ACCEPTATION DE DONS RECOLTES LORS DE LA DISTRIBUTION DES MASQUES SOLIDAIRES	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- ACCEPTE tout don reçu dans le contexte de crise sanitaire « COVID 19 » ;- VALIDE les écritures comptables nécessaires à l'encaissement des 6.90 € non identifiés dans la régie « Promotion vie de la cité » ;- VALIDE toute formalité administrative ou comptable permettant l'enregistrement de ces recettes exceptionnelles.
--------	------------------	---	--

Delphine DAVID,
Maire
Conseillère Régionale

